



## **Assemblée Générale du 7 mars 2026**

### **PROCES VERBAL**

Le Bouveret le 27 mars 2026

#### **Ordre du jour :**

1. Ouverture de l'Assemblée et contrôle des présences
2. Groupe de travail « Tonte » : présentation des résultats – VOTATION
3. Rapport des administrateurs – VOTATION
4. Présentation des comptes et rapport de l'organe de contrôle – VOTATION
5. Budget et Cotisation – VOTATION
6. Demande de décharge – VOTATION
7. Propositions du Conseil d'Administration et des actionnaires :
  - Groupe de travail "Vivre Ensemble" : voisinage, activités, nuisances – VOTATION
8. Divers
  - Projet « Quartier de la Lanche » et Route de la Petite Camargue
9. Verre de l'amitié

## **Préambule**

M. Dinarco Jacquier/Président de la SA souhaite la bienvenue aux actionnaires à 9h38. Il précise que cette année la SA Fête ses 45 ans. Il explique que suite à la situation au Moyen Orient, la secrétaire n'a pas pu être présente pour cette assemblée et dit que le travail de secrétaire sera fait par Alain Meylan, membre du CA (Conseil d'Administration). Aucune objection n'est faite.

Il revient rapidement sur l'AG 2025 qui a été longue mais il était important pour le CA d'être à l'écoute des actionnaires sur certaines craintes. Par la suite, nous avons reçu pas mal de demandes sur la tenue de l'AG et notamment les parties obligatoires (décharge au CA pour l'année). Le Président remercie pour ces retours qui va nous permettre d'être le plus professionnel possible. Il présente l'ensemble des tâches dévolues au CA et l'étendue des activités. De plus en plus, le CA s'entoure de spécialistes et professionnels dans certains domaines.

### **1. Ouverture de l'Assemblée et contrôle des présences**

M. Jacquier déclare l'assemblée générale ouverte et passe la parole à M. Francis Volery.

La liste des présences a été placée à l'entrée.

M. Volery constate la présence de 64 actions et 24 représentées par procuration. Berrut Carmesoud 85 actions.

Cela fait un total de 173 actions. La majorité est de 87.

M. Volery propose de désigner deux scrutateurs, soit :

M. Blanc et Mme Vialard.

Aucune objection n'est formulée. Monsieur Jacquier remercie ces personnes d'accepter.

### **Approbation du P-V- 2025 (pas à l'OJ)**

Le Procès-Verbal de l'assemblée a été adressé à tous les actionnaires. M. Jacquier demande s'il y a une remarque quant à son contenu. Ce n'est pas le cas.

**Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Groupe de travail « Tonte » : présentation des résultats – VOTATION**

M. Jacquier présente les membres du GT (Groupe de Travail) qui y ont participé. Il donne les lignes directrices que le CA avait fixées. Tant la SA que les PPE avaient besoin de trouver un nouveau mode de tonte ceci suite au départ à la retraite de Pascal Vodoz (Omatoufer).

Il passe la parole aux représentants du GT pour les explications et les choix qui seront présentés.

M. Blanc explique les différentes démarches et demandes d'offre qui ont été faites. Au terme de ce travail, le GT s'est positionné sur 2 offres, soit une mécanique et une robotisée en trouvant dans la mesure du possible un partenaire local. Pour l'offre mécanique, c'est l'Entreprise Veuthey Paysage à Vionnaz qui a été retenue, avec un tarif à fr. 18'000.- environ.

M. Fournier prend la parole pour l'offre robotisée. La Société Weber Mécanique à Noville a été retenue. Il donne les explications sur le nombre de robots à acquérir et le système à mettre en place pour le bon fonctionnement. L'offre qui est importante se monte à fr. 37'000.- environ pour les robots et la mise en place ainsi qu'un investissement d'environ fr. 50'000.- pour la pose de bornes électriques.

M. Vialard donne des explications financières sur 10 ans pour les 2 projets. Selon le tableau suivant :

**Coûts 5 tondeuses Robot Weber**

Coûts Initiaux:	1ère année :	Coûts 6 ans:	Coûts 8 ans:	Coûts 10 ans:
Achat tondeuses	37 395.00	37 395.00	37 395.00	37 395.00
Bornes électriques	50 000.00	50 000.00	50 000.00	50 000.00
Maintenance robots hiver / an	2 500.00	15 000.00	20 000.00	25 000.00
Débroussaillage / an	7 500.00	45 000.00	60 000.00	75 000.00
Assurance (estimation)	500.00	3 000.00	4 000.00	5 000.00
Electricité (estimation)	500.00	3 000.00	4 000.00	5 000.00
Interventions dépannage (inconnu)				
Préparation du terrain (non estimé)				
<b>Total</b>	<b>98 395.00</b>	<b>153 395.00</b>	<b>175 395.00</b>	<b>197 395.00</b>
Amortissement annuel (sans intérêts)		25 565.83	21 924.38	19 739.50

**Coûts Veuthey paysagiste : 18 454.-/année**

Mme Corminboeuf présente les avantages et inconvénients des 2 propositions :

Paysagiste

- + Prestataire unique
- + Solution connue
- + Conseil personnalisé

- Bruit (1 fois par semaine)

## Robots

- + Fonctionnement silencieux
- + Moins frais de benne

- Travail 4-5 jours par semaine
- 2 prestataires (débroussaillage)
  - Dépannage inconnu
  - Investissement initial à financer

En conclusion, le GT recommande de choisir la solution de tonte par un paysagiste présentée. Les participants/tes sont applaudis pour l'excellent travail présenté.

M. Jacquier explique que suite à ce travail, la SA a demandé une offre propre aux terrains de la SA. Les PPE de leur côté ont également demandé une offre pour leur secteur.

La SA et après avoir examiné l'ensemble des offres, recommande, comme le GT de choisir l'offre paysagiste.

Question : Quel montant avait été facturé jusqu'à ce jour à la SA pour la tonte ?

M. Jacquier : Pour les PPE et la SA, une facture de fr. 12'000.-, montant partagé en 2. La SA payait fr. 6'000.-.

Question : La tondeuse propriété de la SA sera-t-elle toujours utilisée ?

M. Jacquier répond que non. Comme dit par le GT, l'Entreprise Veuthey va utiliser son propre matériel pour des raisons d'efficacité. La tondeuse/tracteur de la SA va être vendue.

Question : L'offre du paysagiste est-elle sur plusieurs années ?

M. Jacquier répond que non c'est pour une année à partir de 2027, ceci compte tenu que les actionnaires doivent se déterminer sur un choix.

Question : Vu les recommandations du GT et du CA, à quoi va servir la borne déjà en place ?

M. Jacquier explique que cela est un investissement et que c'est le seul point d'alimentation en électricité sur les parcelles de la SA. Sa présence et son utilisation ne doit pas être remise en cause.

Question : le nouveau prestataire aura accès à la benne ?

M. Jacquier répond positivement et que l'offre a été faite en tenant compte de cette utilisation.

Pas d'autre question. On peut passer au vote.

**La solution/offre de Veuthey paysagiste est acceptée à l'unanimité.**

### 3. Rapport des administrateurs – VOTATION

**La tonte 2025** a été effectuée par Pascal Vodoz. Ce dernier ayant annoncé l'arrêt de son activité, la SA souhaite le remercier pour l'excellent travail accompli au fil des années. Pour rappel, Pascal a également travaillé comme employé de la SA durant plusieurs années avant d'en devenir un partenaire. En signe de reconnaissance, un cadeau lui est remis, et l'assemblée l'applaudit chaleureusement.

Pascal prend ensuite la parole. Il confirme avoir effectivement exercé comme employé au sein de la SA et explique qu'il mettra un terme à son activité dans les espaces verts, tout en précisant qu'il touchera sa première rente en septembre prochain. Toutefois, se sentant encore « actif », il reste volontiers à disposition de chacune et chacun pour d'éventuels travaux. Ses propos sont à nouveau salués par des applaudissements.

**La tonte 2026** sera effectuée, comme expliqué précédemment, par Adrien Veuthey, avec le même nombre de passages qu'habituellement : 15 tontes, 8 tontes supplémentaires sur les plages ainsi que 5 débroussaillages.

**Concernant les plantes néophytes** présentes sur les parcelles de la SA, une réflexion est en cours. Un budget de 5'000 francs est prévu pour le fauchage de la végétation herbacée dans la zone située entre les roseaux bordant la gouille et la pelouse, afin de lutter contre les espèces envahissantes. Les travaux comprennent le passage de la motofaucheuse là où cela est possible, l'évacuation des déchets verts dans la benne, ainsi que le soufflage et le nettoyage des abords.

**Les arbres** constituent également un sujet important, tant sur le plan de la sécurité que du budget. Depuis 2023, et avec le concours d'un spécialiste (Élag'Arbres), plusieurs interventions d'envergure ont été réalisées afin de nettoyer ou d'abattre des arbres devenus potentiellement dangereux ou malades. Les trois derniers arbres abattus en urgence du côté de la PPE5 l'ont été en 2025, notamment en raison d'une attaque fongique.

La cinquantaine d'arbres présents sur les parcelles fait l'objet d'un suivi régulier par le spécialiste, qui propose les interventions nécessaires. Pour 2026, seules des opérations d'entretien sont prévues.

Il est précisé que le coût d'un abattage se situe généralement entre 1'500 et 2'000 francs par arbre. Chaque arbre abattu sera remplacé. L'emplacement, le choix de l'essence ainsi que la période de plantation seront déterminés sur proposition du spécialiste. Toutefois, il est parfois nécessaire d'attendre une période prolongée avant de pouvoir replanter un arbre au même endroit que celui qui a été retiré.

**Les Ouettes d'Égypte** sont apparues sur le site de la Petite Camargue en 2025. Leur présence a plusieurs impacts, notamment une concurrence directe avec les espèces locales nicheuses, une forte territorialité pouvant provoquer la fuite d'espèces indigènes, l'occupation de zones de reproduction sensibles, ainsi qu'une dégradation locale des pelouses et des berges due au pâturage, avec accumulation de déjections sur les plages. À cela s'ajoute un risque de déséquilibre de l'écosystème si leur population n'est pas maîtrisée.

À ce jour, il a été constaté que deux couples sont présents sur notre site, ce qui pourrait, après les naissances, représenter une quinzaine de jeunes. Toutes les démarches entreprises auprès des autorités cantonales et communales pour trouver une solution sont restées sans réponse ou sans suite concrète.

La SA propose donc de lancer une pétition afin de sensibiliser les autorités et d'obtenir une prise de position claire. Cette pétition circule durant l'assemblée. Au niveau fédéral, aucune mesure n'est prévue pour l'instant ; les autorités indiquent être en réflexion. Il est relevé que certains pays voisins, comme la France ou la Belgique, disposent déjà de moyens légaux pour réguler cette espèce.

Un groupe WhatsApp a également été créé afin de partager des informations pertinentes concernant l'évolution de la situation sur notre secteur. L'objectif est d'obtenir un soutien clair des autorités pour la gestion de cette espèce envahissante.

**La Pêche.** Francis Volery prend la parole et explique que l'ouverture de la pêche a eu lieu le dimanche 1er mars. Il rappelle la procédure pour commander les permis : soit via le site Internet de la Société du Lac ([petite-camargue.ch/peche](http://petite-camargue.ch/peche)), soit par e-mail à l'adresse [pechepetitecamargue@gmail.com](mailto:pechepetitecamargue@gmail.com). Les habitants de La Petite Camargue peuvent également obtenir des permis journaliers auprès des Administrateurs de PPE. Ceux-ci seront transmis ultérieurement aux PPE concernées.

En 2025, 300 perches ont été réintroduites dans le lac, en complément des truites mises à l'eau le 7 février. L'introduction de la perche vise notamment à améliorer la biodiversité. Les prix des permis restent inchangés :

- **Permis annuel** : 80 francs + 2 francs par prise (maximum 8 prises par jour)
- **Permis journalier** : 20 francs, incluant 8 prises

Les perches font désormais partie des 8 prises autorisées (facturées 2 francs avec le permis annuel). Il est précisé que les prix des permis seront maintenus en 2026, la SA prenant à sa charge, à bien plaisir, les taxes correspondantes.

Les perches sont temporairement protégées durant leur période de reproduction : il est interdit de les pêcher du **1er mars au 31 mai**.

Francis rappelle également que depuis 2025, l'Amicale des Pêcheurs a été créée. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès du Conseil d'Administration ou via les différents supports de communication de la SA.

**Les plages** ont été entretenues par l'entreprise Jardin Vert, au Bouveret. Une intervention a eu lieu en 2025, consistant en un traitement de type choc thermique, sans utilisation d'herbicides. Le sable a été retourné et nettoyé.

**La Fête des Voisins** s'est déroulée en 2025 sur la grande plage. La SA a mis à disposition les infrastructures, le matériel, les boissons, les verres réutilisables ainsi que la désormais

traditionnelle raclette. Malgré une météo quelque peu capricieuse, la journée s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

**Actions.** Pour les personnes ayant perdu ou égaré leur action, la SA a établi un nouveau document pouvant être demandé. À ce stade, cette démarche concerne uniquement les actionnaires ne disposant plus de leur titre original.



**La benne.** Il est malheureusement encore constaté, de manière sporadique, certaines incivilités. En 2025, trois personnes ont pu être identifiées et averties. Il a également été observé récemment que des dépôts de déchets verts ont été placés dans les roseaux, en face de la benne, lorsque celle-ci est en cours de vidage.

**Le mobilier.** Deux bancs ont été installés : un sur la grande plage et un sur la petite plage nord.

**Qualité de l'eau.** Aucun test n'a été réalisé en 2025. Le canton ne procède plus aux relevés, le site étant considéré comme privé. Pour 2026, la SA a mandaté les SIGE afin d'effectuer des analyses en mai et en septembre. Les résultats concernant la qualité de l'eau seront publiés sur le site Internet de la SA ainsi que sur WhatsApp.

Aucune question n'est formulée, on peut passer au vote.

**A l'unanimité les actionnaires acceptent la présentation du rapport des administrateurs.**

#### 4. Présentation des comptes et rapport de l'organe de contrôle – VOTATION

Sur conseil de notre fiduciaire FIDAG, la présentation des comptes a été modifiée. Ceux-ci ont été mis en ligne sur le site de la SA afin d'être accessibles à toutes et tous. Les comptes sont ensuite lus par le Président. Le résultat final fait apparaître une perte de 2'088.22 francs.

Question : A quoi correspondent les charges sociales ?

Il est expliqué qu'au-delà de 2'000 francs de salaire, nous avons l'obligation d'annoncer et de payer les charges sociales correspondantes. Cette mise en conformité a représenté un travail administratif conséquent.

Question : Qu'en est-il des personnes qui n'ont pas payé leur redevance ?

La SA suit de près les dossiers d'impayés, et une procédure va être mise en place afin que ce sujet soit traité de manière optimale. Il est précisé qu'une dizaine de cas sont concernés. Des rappels sont en cours, et le Conseil d'Administration ne laissera pas la situation sans suite. Le fiduciaire accompagne également la SA dans ce dossier.

Le rapport de l'organe de contrôle a été effectué le 10 février dernier par la Fiduciaire FIDAG qui précise que lors de ce contrôle, ils n'ont pas constaté d'éléments permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Dès lors le CA propose d'approuver les comptes 2025 tels que présentés.

**L'assemblée les approuvent à une abstention.**

Il est demandé à l'assemblée de valider le renouvellement du mandat de l'Organe de contrôle pour 2026, ce qui est **approuvé à l'unanimité**.

#### 5. Budget et Cotisation – VOTATION

Le budget 2026 est présenté, incluant notamment la proposition d'augmenter la cotisation annuelle entre 200 francs et 270 francs. Selon les différents scénarios étudiés, le résultat final varie :

- **Résultat négatif de 4'467.80 francs** avec une cotisation maintenue à 200 francs
- **Résultat positif de 6'532.20 francs** avec une cotisation portée à 250 francs
- **Résultat positif de 10'932.20 francs** avec une cotisation fixée à 270 francs

En dehors du budget, un sujet demandé concerne la **surveillance du site durant les week-ends d'été et par beau temps**, afin de gérer la présence de personnes se trouvant illicitement sur notre domaine. Trois offres ont été sollicitées auprès de sociétés privées. Celle retenue par le Conseil d'Administration est **ICS Sécurité**, basée à Aigle, dont le directeur réside dans notre quartier. Le coût de cette prestation s'élève à environ **1'600 francs**.

Le deuxième sujet concerne la **remise en état de la grande plage**, par une intervention mécanique visant à ramener du sable du lac vers la plage. Un devis a été établi par l'entreprise Boffetti, au Bouveret, pour un montant de **4'500 francs**.

Compte tenu de ces éléments et du budget présenté, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée de voter une augmentation de la cotisation à **250 francs**.

Question : Sur les projections, il n'y a pas la vue d'un scénario avec une augmentation de la cotisation à 220 francs.

Il est répondu qu'il n'a pas été possible d'établir un budget avec une augmentation calculée au franc près. Toutefois, les montants présentés permettent d'avoir une vision suffisamment représentative de la situation.

Un actionnaire prend ensuite la parole pour rappeler qu'en 1990, une valeur de 100 francs correspond aujourd'hui à environ 190 francs. Le calcul est donc rapidement fait, et l'augmentation proposée par le Conseil d'Administration apparaît tout à fait raisonnable.

Le Président rappelle également que, durant plusieurs années, de nouvelles constructions ont apporté des cotisants supplémentaires, mais qu'actuellement les terrains sont quasiment tous occupés.

Question : Y a-t-il réellement des constatations d'intrus au bord du lac ?

Une actionnaire confirme que oui. Elle cite notamment l'exemple de personnes arrivées en paddle depuis la Marina.

Aucune autre question n'étant posée, l'Assemblée procède au vote du budget et de l'augmentation de la cotisation à **250 francs par année**.

**La proposition est acceptée, avec une seule voix contre.**

Le Conseil d'Administration remercie l'Assemblée pour la confiance accordée et rappelle que cette cotisation annuelle doit être payée au 30 avril 2026.

## **6. Demande de décharge – VOTATION**

Il est demandé aux actionnaires de donner décharge au Conseil d'administration pour avoir correctement rempli sa mission durant l'exercice écoulé, et renoncent à toute action en responsabilité pendant cette période.

**Les actionnaires déchargent le CA à l'unanimité.**

## **7. Propositions du Conseil d'Administration et des actionnaires : Groupe de travail "Vivre Ensemble" : voisinage, activités, nuisances –**

### **VOTATION**

M. Jacquier explique que le quartier de la Petite Camargue compte environ 620 habitants et que la propriété de la Société du Lac est voisine de plus de 70 autres propriétaires. Il a été constaté jusqu'à une centaine de personnes présentes sur les plages lors d'un après-midi estival. Cette fréquentation peut générer certaines nuisances ou agacements.

Le Conseil d'Administration propose la création d'un groupe de travail intitulé « **Vivre ensemble** », afin d'identifier des solutions permettant de réduire ou d'atténuer ces nuisances. Le CA demande à l'Assemblée si cette proposition est acceptée.

**La création du groupe de travail est validée, avec trois abstentions.**

Les informations relatives à la mise en œuvre de ce groupe de travail seront communiquées prochainement.

## **8. Divers**

### **Projet « Quartier de la Lanche » et Route de la Petite Camargue**

Une explication est donnée concernant l'opposition déposée par la SA au sujet du projet. La principale crainte concerne les impacts hydrologiques potentiels que ce projet pourrait avoir sur notre quartier. À ce stade, aucune étude n'a encore été réalisée. La deuxième inquiétude porte sur l'augmentation possible du trafic, la route de la Lanche n'étant pas adaptée à une circulation accrue. Enfin, une troisième préoccupation concerne les nuisances que les travaux pourraient engendrer dans le quartier.

Question : Quelle est la validité de l'opposition déposée par la SA ? Ne devrait-elle pas être soumise au vote de l'Assemblée ?

Il est répondu que rien, dans les statuts, n'interdit au Conseil d'Administration d'agir pour défendre les intérêts des actionnaires. L'opposition déposée par la SA s'inscrit donc dans les compétences du CA.

Finalement, l'assemblée accepte que le CA puisse poursuivre ces démarches le cas échéant.

Courant 2025, la SA et les PPE ont été conviées à une séance avec la Commune afin d'obtenir des explications concernant l'éventualité du rachat de la route de la Petite Camargue. Cette option inclut la possibilité d'élargir la route afin de désengorger le passage du pont vers la Marina et de permettre notamment au nouveau quartier de la route de la Lanche d'y accéder. À ce stade, aucune décision n'a été prise. La route de la Petite Camargue étant privée, toute évolution nécessiterait, le moment venu, une décision formelle par vote en Assemblée générale.

Le Conseil d'Administration indique qu'il ne souhaite pas s'étendre davantage sur ce sujet pour l'instant, mais qu'il reste attentif aux développements à venir dans notre secteur.

Une actionnaire remercie le CA pour sa réactivité et sa vigilance.

## Agenda

- **PV de l'AG 2026** : il sera déposé fin mars dans l'espace actionnaire du site Internet, comme indiqué dans la convocation.
- **Paiement de la cotisation** au 30 avril 2026.
- **Saison de pêche** : du 1er mars au 29 novembre 2026.
- **Fête des Voisins** : le 6 juin 2026 ou le 5 septembre 2026, sur la petite plage côté Chaussée du Canal.
- **Prochaine Assemblée générale** : le 27 février 2027 à 9h30 à la salle des spectacles au Bouveret.

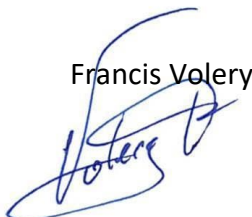
La parole n'étant plus demandée, le Président clôture l'Assemblée à 11h18 et remercie les personnes présentes pour leur attention. Il invite ensuite les participants à partager le verre de l'amitié.

### Le conseil d'administration :

Dinarco Jacquier, président



Francis Volery



Alain Meylan/secrétaire

